

Réunion du Groupe de travail sur la gammagraphie industrielle/CCSN
Le 20 novembre 2018
Immeuble Laurier de la CCSN, 410, avenue Laurier Ouest
Ottawa (ON)

Participants :

C. Moses (CCSN)	A. Bouchard (CCSN)
S. Faille (CCSN)	K. Mayer (CCSN)
L. Simoneau (CCSN)	A. Brady (TISI)
J. Sigetich (CCSN)	P. Larkin (CCSN) — par vidéoconférence
P. MacNeil (Atech) par vidéoconférence	
B. Bizzarri (NDT Cloud), observateur par téléconférence	
C. Auzenne (QSA Global) — par téléconférence	
T. Levey (Acuren) par vidéoconférence	

Présidente de la réunion K. Mayer
Coprésident A. Brady

K. Mayer ouvre la réunion à 10 h 20 et nous éprouvons quelques difficultés techniques. C. Moses n'arrive pas à assister à l'ouverture de la réunion, deux nouveaux membres du groupe de travail de la CCSN sont présentés au reste du groupe de travail. En 2018, la DRSN a subi un changement de gestion et, à ce titre, S. Faille est maintenant le nouveau directeur de la Division des permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement et remplace P. Fundarek comme membre du groupe de travail. De même, A. Bouchard est maintenant le nouveau directeur de la Division de l'inspection des activités autorisées et remplace H. Rabski comme membre du groupe de travail.

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

Examen et adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la dernière réunion (5 février 2018) a été envoyé par courriel à tous les membres avant la réunion. J. Sigetich propose quelques changements mineurs et en discute pendant la réunion. Selon un avis unanime, le procès-verbal peut être modifié pour intégrer ces changements. Tous les membres conviennent qu'il n'est pas nécessaire de retransmettre le procès-verbal.

Les mesures de suivi sont examinées et mises à jour en conséquence.

C. Moses présente une motion pour adopter le procès-verbal, qui est secondée par T. Levey.

Discussion concernant la composition et mandat

Il y a une discussion intéressante sur les nouveaux membres et sur ce dont le groupe de travail pourrait avoir besoin. Il faut s'assurer qu'il y a suffisamment de titulaires de permis à la table et

que le soutien des fabricants est suffisant. Quelqu'un demande s'il devrait y avoir plus d'un fabricant. C. Auzenne ajoute qu'il aime faire partie du groupe de travail et qu'il occupe un poste de fabricant, mais qu'il n'a aucun problème avec l'adhésion d'un autre fabricant et qu'il veut qu'il soit clair que QSA n'a pas le monopole et que l'industrie a choisi l'équipement de QSA. Après discussion, le groupe convient de maintenir le poste du fabricant pour le moment. Si un autre fabricant manifeste de l'intérêt, il pourrait être invité à une réunion annuelle pour une présentation ou même pour siéger à titre d'observateur à une future réunion du GTGI.

D'autres discussions ont lieu sur les critères et les nombres; on estime qu'il devrait y avoir au moins quatre titulaires de permis au sein du GTGI. On décide d'ajouter le libellé suivant au mandat. « **L'adhésion est limitée aux parties intéressées de l'industrie de la gammagraphie industrielle avec au moins quatre personnes qui travaillent pour une entreprise réglementée par la CCSN.** »

Les critères de sélection ne seront pas ajoutés au mandat. Pour tous les nouveaux membres, nous aurons besoin d'une déclaration d'engagement et peut-être même de leur employeur pour nous assurer qu'ils auront du temps à consacrer au GTGI. Les futurs membres seront invités à présenter au groupe la façon dont ils peuvent apporter des changements et ce qu'ils peuvent offrir pour contribuer à la sûreté et à l'industrie de la gammagraphie industrielle (GI) et au groupe de travail.

On discute de la situation actuelle de B. Bizzarri et de la question de savoir s'il pourra demeurer membre. B. Bizzarri déclare que le fait d'être membre du GTGI a été une expérience très enrichissante et qu'il aimerait beaucoup rester. Il dit que cela lui a donné l'occasion de faire entendre sa voix et d'apporter des changements. Dans son rôle de consultant, cela l'aide à informer le titulaire de permis des exigences réglementaires. Il est en mesure de faire passer le message à l'industrie et de lui expliquer comment atteindre la sûreté. Il estime que c'est une excellente occasion de diffuser de l'information aux autres.

Les membres votent pour sa réintégration dans le groupe au moyen du système basé sur les doigts de la main. Selon un avis unanime, il est un membre précieux et il devrait demeurer membre du GTGI.

D'autres discussions ont lieu au sujet d'une entreprise de formation qui se joindrait au GTGI; le consensus est de maintenir la composition tel quel pour le moment; toutefois, il y a beaucoup de valeur ajoutée à la contribution d'un formateur à la table; tous les efforts seront déployés pour inviter des formateurs à faire des présentations. Il est nécessaire d'obtenir des commentaires sur l'interaction entre les formateurs et les OAEA et d'avoir des données pour voir à quoi ressemblent les chiffres.

On dit que les formateurs sont un aspect pour le titulaire de permis, mais que ses obligations sont beaucoup plus vastes. K. Mayer suggère qu'un sondage auprès des groupes de formation pour recueillir de l'information avant les réunions du printemps serait utile.

Mesure de suivi — tous les membres du GTGI fourniront à Karen des questions à l'intention des formateurs pour le début de mars afin que nous puissions préparer un sondage qui sera envoyé d'ici la fin de mars 2019.

Mesure de suivi — K. Mayer mettra à jour le mandat en conséquence avec le nouveau paragraphe.

Révision de la liste des mesures de suivi

La liste des mesures de suivi est examinée et mise à jour.

15 (GTGI) 2.5 Communiquer avec les titulaires de permis (Syncrude et Suncor) pour voir s'ils sont disposés à effectuer une présentation à la réunion annuelle.

À ce jour, nous n'avons pas réussi à communiquer avec un client pour qu'il vienne à la table pour discuter, encore moins qu'il soit présent à une réunion annuelle. Il serait très utile d'avoir un client du secteur pétrolier et gazier à la réunion. Ce point sera ouvert à la fois à la CCSN et à l'industrie.

Il faut cibler le bon public et peut-être tirer parti des groupes de santé et de sécurité au travail, car les clients continuent d'exercer des pressions sur les entreprises de la GI.

A. Bouchard a beaucoup contribué à ce dossier, essentiellement, nous devons trouver un moyen de cibler les usines métallurgiques, les usines de pâtes et papiers, les pipelines, etc., partout au Canada.

À quelles conférences pouvons-nous assister ou quelles organisations peuvent être formées là où ces entreprises sont.

A. Brady communiquera avec ses contacts dans l'Est pour voir s'il peut trouver une personne-ressource et obtenir une réponse du client à Sarnia, qui n'a pas répondu à la CCSN.

B. Bizzarri déclare que nous devons adopter une approche descendante afin que ça devienne une exigence pour travailler sur les sites et obtenir l'adhésion réelle des clients.

P. McNeil ajoute que le résultat final est que toutes les sociétés pétrolières et gazières sous contrat soient toutes sur la même page.

T. Levey dit que les professionnels de la sécurité sont vraiment notre meilleure possibilité.

Mesure de suivi — A. Bouchard examinera la collecte de données et de renseignements avec un stagiaire technique.

Mesure de suivi — Tous les membres du GTGI essaient de dresser une liste de personnes-ressources potentielles à donner à K. Mayer afin que nous puissions les contacter avant les réunions annuelles de 2019.

16 (GTGI) 1.1 Inviter des membres potentiels du GTGI à assister à la prochaine réunion du groupe de travail.

K. Mayer et L. Simoneau inviteront Éric Pouliot de Mistras Services Inc. (QC – Est) à la prochaine réunion et s’il est toujours intéressé. A. Brady suggère qu’Éric serait un bon candidat et appuie l’invitation de l’industrie.

Mesure de suivi — K. Mayer invitera E. Pouliot à la réunion de février 2019.

16 (GTGI) 2.2 Déterminer si la CIRSA peut évaluer les programmes des grands fournisseurs de formation afin de procéder à une pré-qualification pour la prochaine réunion.

Ce point sera reporté à la réunion de février 2019 pour plus de discussions.

La liste des mesures a été mise à jour en conséquence.

Mise à jour de QSA — C. Auzenne

C. Auzenne fait une petite présentation sur les clients qui envoient de l’équipement pour entretien à des concurrents et déclare que dans certains cas, des vis incorrectes ont été utilisées pour les mécanismes de verrouillage.

Dans la présentation, la première image montre les vis fournies par QSA avec la caméra. La deuxième image montre les vis non-conformes achetées à une entreprise de fourniture.

Le problème est que les vis ont subi un traitement thermique différent (différents alliages). Elles ont été mal attachées; on a utilisé de la colle Loctite et cela a entraîné les écrous dans le projecteur. C’est quelque chose que QSA Global a certainement constaté dans le passé en raison de l’utilisation de pièces par les clients ne provenant pas du fabricant de l’équipement d’origine. Ceci est considéré comme une infraction de type B par la USNRC et constitue également une infraction au Canada.

La norme NUREG-1631 (USNRC) a été mise au point dans les années 1990 pour donner une durée de vie utile de 5 ans aux câbles de commande.

Tous les connecteurs ont des numéros de lot (qui sont gravés au laser avec la date sur tous les nouveaux câbles de commande).

Au cours de la dernière année environ, le processus de sertissage a été modifié pour que la gravure reste lisible et n’affecte pas l’usure.

Les câbles de commande peuvent durer beaucoup plus longtemps, ce qui aidera les clients QSA à maintenir la durée de vie de leurs câbles. C'est très bon pour la traçabilité.

P. MacNeil demande s'il y aura un changement dans l'exigence des fabricants d'appliquer le délai de cinq ans.

La réponse est que les fournisseurs de QSA peuvent ajouter un nouvel embout sur le câble de commande avec un numéro gravé. La date et le numéro de lot peuvent être gravés sur le connecteur. B. Bizzarri mentionne que ce n'est pas la pratique actuelle d'IRSS. C. Auzenne réitère qu'ils devraient suivre ce processus.

L'information doit être utilisée comme il se doit puisqu'il n'y a pas d'exigence réglementaire pour la durée de vie de cinq ans au Canada.

La nouvelle méthode donnera une meilleure indication du numéro de lot et de la date. Selon les commentaires, ils semblent bien tenir le coup.

T. Levey signale un incident où un autre titulaire de permis a communiqué avec lui pour obtenir son opinion. C'était une déconnexion de source. T. Levey discute de l'incident avec QSA Global à des fins de sensibilisation. Le groupe réitère la nécessité d'avoir un forum pour que la CCSN communique les déconnexions de source à l'industrie.

L'incident semble pencher vers le câble de commande et peut-être vers un mauvais entretien.

Le connecteur du câble de commande est toujours intact, mais le câble de commande s'est rompu derrière le connecteur, ce qui ressemble à un problème de câble de commande.

L'incident a été signalé et la rigueur de l'enquête est remise en question.

C. Auzenne mentionne que, dans toute situation, QSA Global effectuera une analyse de tout l'équipement. Le client n'a qu'à retourner les composants pour évaluation et inspection. QSA mènera une enquête très approfondie pour déterminer ce qui a pu causer le bris du câble.

T. Levey et C. Auzenne suggèrent tous deux de mettre l'assemblage de la source scellée en quarantaine et demandent s'il s'agissait de pièces d'origine. Si ce n'est pas le cas, cela pourrait contribuer à la cause fondamentale.

Une discussion a lieu et le consensus est que tout l'équipement potentiel/défectueux devrait être examiné. C. Moses ajoute que tous les incidents de déconnexion ou les quasi-incident sont de bonnes occasions d'apprentissage; les leçons peuvent être apprises par tous (CCSN et industrie). QSA ajoute qu'un bulletin de service, semblable aux pannes de déconnexion, serait publié pour sensibiliser les gens et les protéger.

La CCSN continue de chercher le bon média pour cette communication ainsi que la façon d'atteindre les titulaires de permis désengagés. A. Brady fait valoir un très bon point, à savoir qu'on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif.

Bulletin de la CIRSA – Les gens ont cessé de signaler et d'échanger de l'information de crainte d'être blâmés ou pointés du doigt.

Le bulletin de la DRSN demeure un moyen de communication des événements.

On discute également de la façon dont l'application des exigences qui se trouvent dans le document sur la culture de sûreté est essentielle pour aider à promouvoir un milieu de travail conscient de la sûreté.

L'annexe C du document REGDOC-2.1.2 contient des tableaux sur la maturité et le modèle de sûreté. C'est un outil utile pour se mettre au défi et se poser la question suivante : « Est-ce que je respecte les exigences uniquement parce que la CCSN me le demande? »

Il s'agit d'une occasion pour la CCSN de promouvoir l'utilisation de ces pratiques exemplaires.

Il y aura un nouveau cours avec certificat et une date de validité de cinq ans. Des cours de recyclage sur l'inspection et l'entretien de l'équipement de gammagraphie seront élaborés.

Un nouvel ensemble de commandes et de manutention de l'assemblage est en cours d'élaboration.

Comme l'environnement de travail de la GI n'est pas toujours idéal, il faut parfois augmenter les intervalles de service pour tenir compte des conditions environnementales.

L'endoscopie est effectuée par les fournisseurs de QSA; toutefois, elle n'est pas indiquée comme une exigence dans le manuel. Le règlement américain stipule qu'une inspection du tube en S est requise. Vous pourriez avoir un tube en S qui fuit et qui réussira une épreuve d'étanchéité, mais cela ne veut pas dire qu'il est correct. La seule véritable façon de déterminer s'il y a une fuite est d'utiliser un endoscope. L'image de l'endoscope est envoyée au client pour examen.

Il est important de noter que chaque caméra peut être un peu différente; de nombreuses situations se présentent et les distributeurs sont formés sur ce qu'il faut regarder exactement.

Lors de chaque changement de source, les appareils font l'objet d'un examen endoscopique; il vaut parfois la peine d'obtenir une deuxième opinion. Il semble y avoir une attitude dans l'industrie selon laquelle l'appareil d'exposition va durer éternellement, ce qui n'est clairement pas le cas.

A. Bouchard laisse entendre qu'il est peut-être temps de faire une analyse de la conjoncture pour savoir qui s'occupe de l'entretien. Quel type d'entretien est effectué et qui le fait, et en outre, quels types de pièces sont utilisées (pièces d'origine). La CCSN procède actuellement à un

examen documentaire en préparant un sondage sur les pratiques d'entretien en GI qui sera envoyé aux titulaires de permis.

CCSN/Mises à jour sur la réglementation (direction de la CCSN)

Il y a eu un remaniement à la direction à la DRSN, Sylvain Faille est maintenant le nouveau directeur de la Division des permis de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement, André Bouchard est le nouveau directeur de la Division de l'inspection des activités autorisées et Karen Owen-Whitred est la nouvelle directrice de la Division des autorisations de transport et du soutien stratégique.

Récemment, la CCSN a effectué un examen des secteurs médicaux et universitaires sur les principaux facteurs de réussite d'un RRP. Un document d'application de la réglementation est en cours d'élaboration en complément du REGDOC-1.6.1 et sera nommé REGDOC-1.6.2. Toutes les évaluations sont prises en considération pour les systèmes d'autorisation plus complexes. Le personnel de la CCSN tiendra les membres du GTGI au courant et distribuera le document lorsqu'il sera prêt avant la consultation. On s'attend à ce que ce soit au milieu de l'année 2019.

Le Règlement sur les substances nucléaires et les appareils à rayonnement fait également l'objet d'une révision. Toute rétroaction sur les processus possibles devrait être transmise à K. Mayer. L'objectif principal est d'ajouter de l'information sur les renouvellements pour les OAEA et d'intégrer l'exigence d'une date d'expiration sur la carte d'accréditation d'OAE.

Certains changements ont été apportés à la norme SSR6 de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) publiée en 2018 afin d'inclure des références ambulatoires dans le *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires (2015)*. Il y avait un délai de grâce de deux ans pour la mise en œuvre et la conformité. Il n'y a pas eu beaucoup d'effet sur l'industrie de la GI. Les lignes directrices sur les composants de grande taille étaient limitées, et de nouvelles lignes directrices ont été ajoutées. La plupart des changements étaient de nature éditoriale et visaient à ajouter des isotopes.

T. Levey soulève la question des garanties, et cette information doit maintenant être soumise à l'examen de la CCSN, qui a reçu le formulaire d'exemption. Les titulaires de permis de la GI ont maintenant la condition 2410 sur leur permis en raison de l'uranium appauvri.

Le concept de quantité d'exemption et de quantité inférieure à la quantité d'exemption n'est pas nécessaire dans le monde des garanties. L'AIEA doit démontrer qu'elle est objective dans son examen des États membres de l'ONU et qu'elle accorde donc au Canada le même traitement qu'aux autres pays (États membres). Elle doit connaître l'inventaire complet de toutes les matières radioactives, peu importe leur quantité. Un certain degré de confiance est toujours nécessaire pour les petites quantités. Essentiellement, un certificat de conformité sera délivré et si quelque chose change, elle devra en être informée.

Mesure de suivi — K. Mayer invitera les responsables des garanties à la prochaine réunion du GTGI pour donner un aperçu des attentes, des obligations et des exigences en matière de garanties.

K. Mayer invitera également la DSN-Transport à la réunion du printemps pour une présentation sur les exercices de sécurité du transport.

L'objectif est de partager les pratiques exemplaires de façon plus générale.

Le Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire est également en cours de révision. À l'heure actuelle, il n'y a pas de frais pour les renouvellements d'OAEA, mais des coûts sont engagés. Les renouvellements/accréditations et les cartes de remplacement ne représentent pas un fardeau énorme pour l'industrie. Il y aura des consultations sur tout changement proposé.

Mise à jour DAP/OAEA — J. Sigetich

La DAP travaille à un certain nombre de projets d'amélioration, mais en raison des exigences en matière de dotation, il y a certains retards.

Il y a eu une augmentation du nombre de demandes d'accréditation à titre D'OAE et de renouvellement de l'accréditation d'OAE. Il y en a eu 380 la première année (2015), puis 450 l'année suivante (2016), et 390 en 2017 et 470 en 2018. Cette augmentation s'accompagne d'un fardeau accru pour l'examen des demandes.

Il y a environ 2 300 personnes accréditées qui ont renouvelé leur carte d'accréditation sur une période de cinq ans, et environ 450 renouvellements par année.

J. Sigetich demande si l'industrie constate également une augmentation.

P. MacNeil répond qu'il y a eu une récession au cours des deux ou trois dernières années et que la charge de travail a été considérablement réduite.

A. Brady ajoute que l'économie a commencé à se redresser dans l'industrie pétrolière et gazière et qu'elle pourrait s'équilibrer. Certains décrochent et ne renouvellent pas leur accréditation, ou leur nombre augmente, c'est vraiment difficile à dire.

De nombreux OAEA choisissent de ne pas renouveler leur accréditation, car ils ne sont plus actifs et travaillent selon d'autres méthodes d'END, mais pas la gammagraphie. Sur les 2 300, il y en a probablement près de 500 qui ne sont pas actifs.

Il y a cinq ans, il y avait beaucoup plus de stagiaires; il y a plus de gens qui en font moins en raison des exigences de la norme PCP-09 et de l'introduction des SAP. Il y a une augmentation d'environ 30 % pour ce qui est d'avoir des gens formés.

Les chiffres sont plus bas, et c'est peut-être parce que les gens sont dans le registre de RNCan depuis longtemps. La demande d'OAEA semble aller de pair avec l'économie. Les collègues offrent des promotions dans le cadre de salons de l'emploi pour les étudiants et certaines entreprises sont des gens qu'ils connaissent...

Le NAIT a ajouté un nouvel investissement dans son installation et dans KEENO à Ft McMurray (Darcy y participe).

Tout le monde va de l'avant avec de meilleures capacités.

Il faut clarifier les attentes concernant les étapes obligatoires et l'examen pratique (exigences de la norme PCP-09). S'ils sont liés à des exigences réglementaires, ils sont marqués comme tels.

Si une personne échoue à une étape en ce qui concerne les exigences réglementaires, cela est considéré comme un échec et la personne devra reprendre l'examen pratique.

Le document sur la norme PCP-09 n'est pas clair. Un formulaire a été soumis à la DAP pour l'examen pratique dès le début par le Comité de projet de la CSA.

La DAP (CCSN) souhaite créer un examen pratique de la CCSN que tout le monde serait tenu d'utiliser. Dans l'état actuel des choses, l'examen porte à confusion et de nombreuses étapes sont omises. Il y a certaines considérations à régler (une consigne plus claire est requise).

Il y a des raisons pour lesquelles des renseignements supplémentaires sont demandés. Dans la plupart des cas, les demandes ne sont pas complètes, soit il n'y a pas d'examen pratique, soit il n'y a pas d'attestation inclus.

Un autre problème majeur est que les dates sur le formulaire d'examen pratique sont signées et datées avant que l'examen proprement dit ne soit passé. Les gens ont tendance à remplir le formulaire à l'avance, ils doivent passer l'examen pratique avant de terminer l'attestation de l'examen.

Dans certains cas, les représentants autorisés ne correspondent pas, une autre autorisation ou un autre document est requis.

Si le certificat est expiré, il n'y a pas d'explication claire selon laquelle ils ont travaillé sans supervision (cela doit être clarifié). Si la date est postérieure, ils ne doivent travailler que sans supervision. Des éclaircissements sont nécessaires, car ce n'est pas clair dans le cas d'un travail sans supervision.

La DAP travaille toujours avec la DGTI (CCSN interne de la TI) à l'élaboration de formulaires à remplir.

Dans le cadre du programme de vérification de la conformité, on vérifiera que les OAEA ont des dossiers pour la formation continue et un registre.

Les travailleurs doivent avoir :

- Les connaissances et la formation avant l'examen
- Aucun ordre n'est imposé, mais la personne doit avoir les connaissances et les compétences pour travailler en toute sécurité.
- C'est simple si l'enregistrement électronique de la NRC est suivi.

L. Simoneau demande comment la vérification de la conformité fonctionnerait; il faut le déterminer. Les inspecteurs peuvent demander la carte et sélectionner des candidats, puis il sera décidé quelles mesures d'application seront prises.

PCP-09

J. Sigetich signale que la DAP a perdu quelques employés au profit de la DRSN et que cela a entraîné certains retards. L'accent a été mis sur le traitement des demandes. Le programme fonctionne selon le statu quo et aucun changement immédiat n'est nécessaire. La DAP est toujours très déterminée à aller de l'avant avec la production d'une ébauche de la norme PCP-09 aux fins d'examen.

Il est prévu d'avoir une version provisoire à jour de la norme PCP-09 pour commentaires d'ici juin 2019, puis de l'envoyer au Comité de projet de la CSA et de tenir une réunion d'ici septembre ou octobre 2019.

Le document sera envoyé à l'industrie pour consultation.

Il y a beaucoup d'exigences qui prêtent à confusion, le plan est de restructurer la façon dont les choses sont organisées, d'améliorer la disposition et d'utiliser un langage plus clair.

Il y a aussi un plan pour instaurer des périodes de validité pour l'examen et la formation, afin d'avoir une assurance raisonnable que les gens ont les qualifications et les compétences. Il y a beaucoup de questions intéressantes. Nous voulons avoir l'assurance, au moment de l'accréditation, que les gens sont et seront en sécurité. Tout le remue-méninge qui a eu lieu à la dernière réunion annuelle est en cours d'examen.

Le processus d'ajout d'exigences relatives à l'expiration de l'accréditation ainsi qu'à la révocation de l'accréditation sera peut-être ajouté à la réglementation et une période d'absence sera ajoutée aux exigences réglementaires. Actuellement, il n'y a pas de critères ni de règles en ce sens dans la norme PCP-09. Nous cherchons également des solutions de rechange aux attentes afin d'introduire des options pour démontrer la compétence.

Qui exactement a besoin d'une accréditation? Si vous n'utilisez pas l'appareil pendant de nombreuses années et que votre intention ne change pas dans un avenir prévisible, est-ce que l'accréditation est vraiment requise?

Si l'industrie (membres du GTGI) a des idées, les envoyer à J. Sigetich. T. Levey mentionne que cela a déjà été fait au Comité de projet de la CSA. J. Sigetich répond que le processus fonctionne bien, mais qu'on peut faire mieux.

De nombreux points qui ont été suggérés sont en cours d'examen :

- 5 ans de crédits pour l'apprentissage continu avec un minimum de 5 par an.
- Que fait la DAP maintenant pour permettre à quelqu'un de renouveler son accréditation?
À l'heure actuelle, on ne met pas en œuvre les cinq heures par année (aucune attestation à

cet égard). Nous sommes à la recherche de cas que vous connaissez déjà (pas directement liée à la sûreté).

- Au cas par cas, nous parlons de 40 heures, s'ils ne répondent pas à cette exigence en fournissant des renseignements supplémentaires et une justification; ils peuvent peut-être obtenir des heures supplémentaires par autoformation ou peuvent fournir une justification. Cela devient beaucoup plus compliqué et prend beaucoup plus de temps lorsqu'il faut examiner chaque cas individuellement.

La séance est levée à 15 h 30.

Groupe de travail sur la gammagraphie industrielle — LISTE DES MESURES DE SUIVI			
N° du point	Description	Responsable(s)	État ou date d'échéance
15 (GTGI) 1.1	Apporter un enregistreur aux prochaines réunions.	K. Mayer	En cours
15 (GTGI) 1.2	Effectuer un suivi auprès de la Division du cadre de réglementation pour obtenir une mise à jour relative à l'état d'avancement du REGDOC-2.5.5 et faire le point avec le groupe de travail jusqu'à la période de consultation et la publication.	K. Mayer	Terminé
15 (GTGI) 2.2	Veiller à ce que les membres du GTGI soient invités à la réunion de la Commission pour la présentation du rapport sur le secteur industriel.	K. Mayer/ C. Moses	En cours
15 (GTGI) 2.4	L'industrie (CIRSA) doit communiquer avec les collègues communautaires afin d'obtenir les coordonnées de personnes-ressources pouvant l'aider à réaliser une vidéo.	A. Brady	Terminé
15 (GTGI) 2.5	Communiquer avec des titulaires de permis (Syncrude et Suncor) pour voir s'ils sont disposés à effectuer une présentation à la réunion annuelle	K. Mayer	Terminé
15 (GTGI) 2.6	Fournir des mises à jour supplémentaires concernant l'équipement de QSA.	C. Auzenne	En cours
16 (GTGI) 2.2	Déterminer si la CIRSA peut évaluer les programmes des grands fournisseurs de formation afin de procéder à une préqualification pour la prochaine réunion.	A. Brady	Reporter à 2019
17 (GTGI) 2.4	Les membres du sous-groupe des clients (K. Mayer, L. Simoneau, P. MacNeil et A. Brady) établiront des liens avec les conseils, les conférences et les magazines de santé et de sécurité afin de faire publier un article ou de	K. Mayer et sous-groupe	Reporter à 2019

	l'afficher sur les babillards, et feront le point lors de la réunion.		
17 (GTGI) 2.5	C. Moses enverra un lien pour la conférence de santé et sécurité en Alberta.	C. Moses	Terminé
18 (GTGI) 1.1	P. Fundarek enverra au Groupe de travail le lien pour la vidéo/transcription du RSR.	P. Fundarek	Terminé
18 (GTGI) 1.2	Mise à jour d'un nouvel examen pratique	A. Brady	Terminé
18 (GTGI) 1.3	Fournir la liste la plus récente des formateurs aux membres du groupe de travail	J. Sigetich	Terminé
18 (GTGI) 1.4	Envoyer une invitation à la réunion annuelle	K. Mayer	Terminé
18 (GTGI) 1.5	Discussion à la réunion — responsabilité des OAEA de tenir des dossiers	K. Mayer	Terminé
18 (GTGI) 2.1	Fournir à Karen des questions à l'intention des formateurs pour le début de mars afin que nous puissions organiser un sondage qui sera envoyé d'ici la fin de mars 2019.	Tous les participants	Mars 2019
18 (GTGI) 2.2	Mettre à jour le mandat en conséquence pour ajouter un nouveau paragraphe.	K. Mayer	Février 2019
18 (GTGI) 2.3	Examiner la collecte de données et de renseignements avec un stagiaire technique pour savoir à qui nous devrions nous adresser.	A. Bouchard	Mars 2019
18 (GTGI) 2.4	Envoyer à Karen une liste des contacts potentiels (clients) que vous pourriez avoir pour les réunions du printemps 2019.	Tous les participants	Mars 2019
18 (GTGI) 2.5	Inviter E. Pouliot (Mistras – Est) à la prochaine réunion du GTGI	K. Mayer/L. Simoneau	Février 2019
18 (GTGI) 2.6	Inviter un responsable des garanties à la prochaine réunion du GTGI pour	K. Mayer	Février 2019

	faire une présentation sur les attentes et les exigences		
--	---	--	--